

COMMISSIE VOOR DE
INFRASTRUCTUUR, HET
VERKEER EN DE
OVERHEIDSBEDRIJVEN

van

WOENSDAG 2 JULI 2008

Namiddag

COMMISSION DE
L'INFRASTRUCTURE, DES
COMMUNICATIONS ET DES
ENTREPRISES PUBLIQUES

du

MERCREDI 2 JUILLET 2008

Après-midi

Le développement des questions et interpellations commence à 14.35 heures. La réunion est présidée par M. François Bellot.

De behandeling van de vragen en interpellaties vangt aan om 14.35 uur. De vergadering wordt voorgezeten door de heer François Bellot.

01 Question de M. François Bellot au ministre pour l'Entreprise et la Simplification sur "le futur service postal universel" (n° 4710)

01 Vraag van de heer François Bellot aan de minister voor Ondernemen en Vereenvoudigen over "de toekomstige universele postdienst" (nr. 4710)

01.01 **François Bellot** (MR): Monsieur le ministre, en réponse à une question posée dans cette commission, la ministre des Entreprises publiques a répondu que, dans le cadre de la libéralisation postale et des nouvelles règles d'attribution des licences, la répartition géographique des services postaux devait être étudiée. Sachant que nous devons bientôt nous pencher sur la législation transposant la troisième directive postale, j'aimerais savoir comment vous envisagez cette répartition géographique. Cela signifie-t-il que vous réfléchissez à la possibilité d'octroyer des licences à des opérateurs qui ne travailleraient que dans une province ou une Région?

D'un point de vue opérationnel, cela ne poserait-il pas plus de problèmes que cela n'en résoudrait? Je pense en particulier à l'interconnexion des réseaux régionaux et aux problèmes de délais administratifs et autres que cela entraînerait.

01.02 **Vincent Van Quickenborne**, ministre: Monsieur le président, la transposition de la directive doit être exécutée le 1^{er} janvier 2011 au plus tard. Elle prévoit l'ouverture du marché postal à tous les opérateurs postiers. En d'autres termes, l'espace sera ouvert à la concurrence.

Pour attirer les investissements de nouveaux opérateurs postaux en Belgique, il convient de créer un cadre légal qui permette une saine concurrence et une véritable ouverture du marché postal. Toute obligation que la législation imposerait aux opérateurs devrait être proportionnée à l'objectif poursuivi.

Nous pouvons nous interroger sur la nécessité d'imposer des obligations de couverture nationale à un nouvel opérateur postal alors qu'un fournisseur de service universel aura déjà été désigné, avec comme obligation de couvrir l'entièreté du territoire. De plus, vous n'êtes pas sans savoir que la Commission européenne a déjà réagi. Le Commissaire McCreevy a en effet attiré l'attention de plusieurs États membres, parmi lesquels la Belgique, sur le fait que la prise de mesures protectionnistes dans le cadre de la transposition de la troisième directive postale ne pouvait être tolérée.

Je souligne que la manière dont la directive sera transposée est actuellement examinée et que nous en discutons, Mmes Vervotte et Milquet et moi. En outre, aucune décision n'a encore été prise qui pourrait éventuellement donner lieu à une intervention formelle de la Commission européenne. Cette lettre ne constitue qu'un avertissement, car il n'y a pas encore eu d'infraction. Par conséquent, il est prématuré de parler d'une justification vis-à-vis de la Commission européenne ou, plus encore, de l'amende que la Belgique devrait payer si elle était condamnée.

Il s'agit d'un dossier difficile, car nous devons trouver un équilibre entre la concurrence et la situation actuelle de La Poste. En tout cas, il nous incombe de respecter la directive européenne. Nous avons en effet besoin d'une concurrence. Trois questions sont en train d'être discutées. La première est d'ordre géographique, comme vous l'avez rappelé. La deuxième concerne le nombre de jours pendant lesquels le courrier serait distribué. Quant à la troisième, elle porte sur les aspects sociaux: pouvons-nous travailler avec des indépendants, des salariés? Et si oui, sur quelle base salariale, et selon quelle convention collective de travail?

Comme je l'ai déjà expliqué lors d'une précédente réunion, je ne tiens pas à organiser ce débat ici. Car, bien évidemment, en tant que libéral, j'ai mes convictions; et je participe à un gouvernement composé de plusieurs partis, comme cela a toujours été le cas et comme cela le sera encore – sauf si une formation obtient plus de 50% des voix! Chaque parti, en fonction de sa propre idéologie, défend son point de vue. Pour ma part, je suis plutôt optimiste à propos de ce dossier. Avec ma collègue Inge Vervotte, nous pourrions aboutir à une décision.

De toute façon, je veux une ouverture réelle, et pas théorique, du marché. En effet, nous pourrions décider d'ouvrir le marché, mais en imposant de telles conditions qu'aucun opérateur ne verrait d'intérêt à y entrer. Cela poserait un problème, selon moi. Nous devons donc trouver l'équilibre nécessaire. Et je me montre optimiste à cet égard. J'espère pouvoir répondre précisément à ces différentes questions avant la fin de l'année.

01.03 François Bellot (MR): Monsieur le ministre, je vous remercie.

Il est évident que c'est un sujet qui nous préoccupe beaucoup. D'ailleurs, figurent en fin de séance des propositions de résolution, mais qui sont reportées au 14 juillet 2008, le jour de la fête nationale française.

L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

Le **président**: La question n° 4863 de M. Baeselen est reportée.

02 Questions jointes de

- **M. Joseph George au ministre pour l'Entreprise et la Simplification sur "la possibilité d'accorder une quatrième licence gsm" (n° 5506)**

- **Mme Sofie Staelraeve au ministre pour l'Entreprise et la Simplification sur "la possibilité d'une quatrième licence GSM en Belgique" (n° 5555)**

- **Mme Thérèse Snoy et d'Oppuers au ministre pour l'Entreprise et la Simplification sur "les conséquences de l'attribution prochaine de licences Wi-Max" (n° 6300)**

02 Samengevoegde vragen van

- **de heer Joseph George aan de minister voor Ondernemen en Vereenvoudigen over "de mogelijke toekenning van een vierde gsm-licentie" (nr. 5506)**

- **mevrouw Sofie Staelraeve aan de minister voor Ondernemen en Vereenvoudigen over "een mogelijke vierde gsm-licentie in België" (nr. 5555)**

- **mevrouw Thérèse Snoy et d'Oppuers aan de minister voor Ondernemen en Vereenvoudigen over "de gevolgen van de nakende toekenning van WiMaxlicenties" (nr. 6300)**

02.01 Sofie Staelraeve (Open Vld): Mijnheer de voorzitter, mijnheer de minister, ongeveer een maand geleden was er heel wat te doen over de mogelijke toekenning van een vierde gsm-licentie. Die licentie stond indertijd in de etalage maar werd toen niet toegekend. Mijn vraag is relatief eenvoudig. Plant u inderdaad de toekenning van een vierde gsm-licentie binnen korte termijn aan een mogelijke vierde operator? Zo ja, wanneer kan hierover een beslissing worden verwacht en via welk proces?

02.02 Vincent Van Quickenborne, ministre: Monsieur le président, il me semble que, selon l'agenda, la question de Mme Staelraeve est jointe à d'autres.

Le **président**: Les membres concernés étant absents, leurs questions sont transformées en questions écrites.

02.03 Minister **Vincent Van Quickenborne**: Dan zal ik mijn antwoord beperken tot de vraag van mevrouw

Staelraeve.

Mevrouw Staelraeve, u weet dat de heer Sinckinghe, de CEO van Telenet, op zaterdag 19 mei op een persbriefing in New York enkele uitspraken heeft gedaan waaruit de ambitie met betrekking tot mobiele communicatie blijkt. Voor alle duidelijkheid, op dit ogenblik is er nog geen formele vraag ingediend tot het vrijgeven van welke licentie ook.

De vraag is of het hier gaat om de aanvraag voor een gsm-licentie, dan wel een UMTS-licentie. Wat is het grote verschil? Bij gsm gaat het om een licentie om te telefoneren, terwijl het bij UMTS vooral gaat over een licentie met betrekking tot het mobiele internet en data. Nu word ik technisch, maar dat is natuurlijk het veld van mijn goede medewerker. Indien het gaat om een vierde gsm-vergunning, kunnen wij nu stellen dat er enkel ongebruikt radiospectrum is in de 1800-MHz-band, omdat de 900-MHz-band vandaag reeds is toegekend aan de bestaande spelers. Als het gaat om een UMTS-licentie, dus internet, moet een toewijzingsprocedure worden gevolgd. Daarvoor moeten de condities worden bekeken.

Bij de toewijzing van een licentie zijn er eigenlijk twee grote opties. Men kan werken met het klassieke auctionsysteem, waarbij de hoogste bieder het krijgt. Maar ook daarin bestaan veel variaties. Ik raad u aan de economische theorieën van auctioning te lezen. Dat is heel interessant en boeiend. Daarnaast is er the beauty contest, waarbij men niet alleen de prijs nagaat maar ook de kwaliteiten. Men zegt bijvoorbeeld dat men het niet zal toebedelen aan een speler die reeds actief is, omdat dat te veel tot concentratie zou leiden. Of men stelt een aantal kwalitatieve voorwaarden, bijvoorbeeld een minimale dekking of andere voorwaarden die daarmee te maken hebben. Dat moet worden bekeken.

In elk geval, mijn principiële standpunt is zeer duidelijk: ik sta er positief tegenover. Zoals staat in mijn beleidsplan, is mijn uitgangspunt dat hoe meer concurrentie er is, hoe beter. Er is zeker nog ruimte om de gsm-penetratie of de mobiele penetratie in het land te verhogen. Als ik mij niet vergis, zitten wij vandaag op 100%. Wanneer men dat vergelijkt met alle andere Europese landen, is dit het tweede slechtste land.

De Italianen bellen veel naar hun schoonmoeders en daar is de penetratie 152%. In Luxemburg is die 158%. Blijkbaar heeft men daar drie tot vier gsm's. Zoals u weet, in bepaalde landen geldt dat hoe meer gsm's men heeft, hoe belangrijker men is. Ik ben in Egypte op missie geweest met de kroonprins. De ambassadeur van Egypte in België had drie gsm's bij zich. Hij zei dat hij zeer belangrijk was. Ik heb slechts een gsm, u weet dat.

Ik denk dat er zeker ruimte is voor de toekenning van een vierde licentie, omdat de concurrentie tussen de drie mobiele operatoren momenteel vrij goed loopt. Ik denk dat er echter nog ruimte is om de prijzen voort te verlagen.

Wat Telenet betreft, zij zijn geïnteresseerd en dat verheugt mij. Het is echter niet omdat Telenet dat vraagt, dat zij dat automatisch zullen krijgen. Als er andere vragende partijen zijn, zullen wij op basis van een biedingsproces, een beauty contest of een combinatie van de twee moeten zien wie het zal krijgen.

Wanneer mogen we een beslissing verwachten? Dat hangt af van Telenet. De dag waarop zij een formele aanvraag indienen, zullen wij dat snel behandelen. Hoe sneller, hoe beter.

02.04 **Sofie Staelraeve** (Open Vld): Mijnheer de minister, wij zijn uiteraard voorstander van meer concurrentie op deze markt. Daarvoor is er in België inderdaad nog voldoende opportuniteit.

Ik noteer dat er dus nog geen aanvraag werd ingediend en dat dit vooral handig zou zijn voor een UMTS-licentie waar nog meer potentieel is op de markt. Ik maak uit uw woorden op dat u, als liberaal, voorstander bent van een veilingsysteem omdat dat het meest concurrentieel is.

02.05 **Minister Vincent Van Quickenborne**: Dat niet.

02.06 **Sofie Staelraeve** (Open Vld): Nee? U spreekt zich daarover niet uit?

02.07 **Minister Vincent Van Quickenborne**: De UMTS-licenties toebedeeld aan de twee operatoren in ons land werden verleend door collega Daems. Er is geen full veilingsysteem geweest.

In een aantal andere landen, zoals Duitsland, is dat wel het geval geweest. Dat heeft ertoe geleid dat de

mobiles operatoren veel geld hebben betaald, wat goed was voor de staatskas, maar slecht voor die bedrijven.

Het is een afweging van belangen. Ik denk dat een combinatie van die elementen het beste is.

*L'incident est clos.
Het incident is gesloten.*

03 Question de Mme Zoé Genot au vice-premier ministre et ministre de l'Intérieur sur "le projet de loi visant à transposer la directive relative à la conservation de données" (n° 5789)

03 Vraag van mevrouw Zoé Genot aan de vice-eerste minister en minister van Binnenlandse Zaken over "het wetsontwerp ter omzetting van de richtlijn betreffende de bewaring van gegevens" (nr. 5789)

03.01 Zoé Genot (Ecolo-Groen!): Monsieur le ministre, il me revient que votre administration, avec celle du SPF Justice, la Federal Computer Crime Unit (FCCU) et l'Institut belge des services postaux et des télécommunications (IBPT) travaillent sur un projet de loi de transposition de la directive 2006/24/CE du Parlement européen et du Conseil du 15 mars 2006 relative à la conservation des données.

Cette directive oblige les opérateurs de télécommunications et les fournisseurs d'accès à internet à garder toutes les données relatives aux personnes concernées y compris le moment, le lieu, la durée, l'ampleur et la modalité de la communication, ceci afin que ces données soient disponibles dans le cadre de la lutte contre la criminalité grave.

Les associations de défense des droits de l'homme s'inquiètent des restrictions considérables au droit au respect de la vie privée des individus que cette obligation de stockage des données peut engendrer sans compter que l'efficacité d'une telle mesure est mise en question par les experts du point de vue de sa valeur ajoutée.

La directive européenne prévoit que les données des individus doivent être conservées mais sans aucune précision. Il semblerait que le souhait de votre administration soit de stocker également le comportement de navigation de chacun. Qu'en est-il?

Quels autres types de données figurent dans le projet de loi? Quelles sont les personnes qui seront autorisées à accéder à ces données et à quelles conditions? Quelles seront les peines prévues en cas d'infraction au futur projet de loi? Quelle est la durée de stockage prévue par le projet de loi? Quelles sont les compétences exactes prévues pour les organismes de contrôle?

Une série d'observateurs parlent d'un renchérissement du coût de la téléphonie et de l'accès à internet. Si les opérateurs doivent stocker les données, ils en répercuteront le coût sur leur client final. Des augmentations de prix allant jusqu'à 25% sont mentionnées.

03.02 Vincent Van Quickenborne, ministre: Monsieur le président, chère collègue, il est vrai que le SPF Justice, la FCCU et l'IBPT ont travaillé ensemble sur un projet de transposition.

Les propositions de texte ont été finalisées fin mars avant mon arrivée comme ministre. J'ai demandé à l'IBPT de mener une consultation publique parce que les acteurs n'avaient pas été consultés dans ce dossier. J'ai estimé que l'on mettait trop l'accent sur la sécurité alors qu'il convient aussi de s'interroger sur la vie privée et sur le coût pour les opérateurs et les consommateurs.

Sur le site internet de l'IBPT (ibpt.be), vous pourrez trouver cette consultation publique. Nous rédigerons le texte définitif sur la base de cette consultation.

Pour répondre à vos questions plus spécifiques, la conservation des données relatives au comportement de navigation des utilisateurs ne fait pas partie du projet. Conformément à l'article 1^{er} de la directive, je cite: "elle ne s'applique pas au contenu des communications électroniques, notamment aux informations consultées en utilisant un réseau de communications électroniques". On retrouve l'interdiction de conservation du contenu à l'article 9 du projet d'arrêté royal.

Le projet reprend les catégories de données suivantes à conserver: les données d'identification de l'abonné ou utilisateur et du service utilisé – téléphonie fixe ou mobile, accès à internet, service de courrier ou de

téléphonie par internet VoIP (Voice over Internet Protocol) – ainsi que les données de trafic et de localisation.

En ce qui concerne les données d'identification, le projet de transposition prévoit notamment une conservation, par les opérateurs, des données bancaires relatives aux abonnés et ce afin de garantir la possibilité pour les autorités en charge de la recherche et de la poursuite d'infractions pénales, par exemple en cas de pornographie infantile, d'identifier toute personne concernée par le paiement de factures relatives à un abonnement déterminé.

Pour répondre à votre deuxième question, l'accès aux données n'a pas été repris dans ce projet de texte qui vise uniquement la conservation des données, étant donné que seules les personnes autorisées peuvent y avoir accès. Il faut donc que l'autorisation d'accéder aux données trouve un fondement légal dans un autre texte. C'est le cas des articles 46bis et 88bis du Code d'instruction criminelle, qui seront utilisés afin de permettre aux autorités judiciaires de demander lesdites données aux opérateurs.

En ce qui concerne les sanctions en cas d'accès non autorisé, les sanctions prévues par la loi du 8 décembre 1992 relative à la protection des données à caractère personnel seront d'application, ainsi que celles prévues par la loi du 17 janvier 2003 relative au statut de régulateur du secteur des postes et des télécommunications belges (IBPT).

Troisièmement, il a été proposé dans les avant-projets de textes d'uniformiser la durée de conservation de toutes les données, à savoir un délai de vingt-quatre mois. C'est le délai maximum prévu par la directive qui sera d'application. Je dois vous avouer que cette décision ne me plaît guère. En effet, le délai qui est proposé par l'Europe va de six à vingt-quatre mois. Nous avons donc choisi le délai le plus long. Avant mon arrivée, l'accent était mis sur la sécurité avant tout, à la demande des services de police. On n'a pas vérifié l'impact de cette décision sur le plan du respect de la vie privée et du coût pour les opérateurs et pour les consommateurs.

Il faudra donc trouver un bon équilibre en la matière, ce qui n'est pas le cas pour le moment.

Quatrièmement, conformément à l'article 11 du projet d'arrêté royal, un poste de préposé à la protection des données à caractère personnel a été créé auprès de la cellule de coordination de justice des opérateurs. Ce préposé doit veiller à ce que le traitement des données soit effectué conformément à la loi. Autrement dit, le traitement doit poursuivre les finalités décrites à l'article 126 de la loi. Seules les données décrites dans le présent arrêté sont conservées pour les finalités prévues. Seules les catégories de personnes autorisées en vertu du présent arrêté ont accès aux données. Finalement, les mesures de protection des données décrites, dont le présent arrêté, doivent être respectées.

03.03 Zoé Genot (Ecolo-Groen!): Monsieur le ministre, je prends acte du fait que le texte est encore en discussion puisque, comme vous l'avez dit, à l'heure actuelle, un équilibre entre l'économique, le judiciaire et la vie privée n'a pas encore été trouvé.

J'ai également pris acte du fait que vous avez souhaité une consultation publique, ce qui est selon moi une bonne chose. Certains acteurs actifs dans les questions de vie privée, par exemple, ont été consultés et j'espère qu'ils seront entendus. En effet, comme on a pu le constater, jusqu'à présent, le choix de la transposition a été assez maximaliste. Tout en restant dans le cadre de la directive, on pourrait très bien être plus respectueux de la vie privée. C'est selon nous, un élément important.

Par ailleurs, il est également important de savoir dans quel cas on a accès aux données, afin de limiter cet accès. En effet, j'ai un jour appris qu'une personne travaillant pour des fournisseurs d'accès, avait été interpellée par un policier qui lui demandait de lui communiquer certaines données. La personne interrogée ne savait pas si le policier était épaulé par un juge et les raisons invoquées par le policier pour justifier son intervention n'étaient pas très claires. De ce fait, cette personne a refusé de communiquer les informations qui lui étaient demandées, ce qui lui a valu, par la suite, de nombreux problèmes. Il est donc important que les travailleurs puissent également bénéficier d'une protection afin d'éviter qu'ils fassent l'objet de manœuvres d'intimidation. Ce n'est pas parce que des données sont disponibles qu'elles doivent forcément être accessibles à tous. Le cadre et les sanctions doivent être très clairs en la matière.

03.04 Vincent Van Quickenborne, ministre: Un mandat est nécessaire. Mais si vous avez connaissance de cas particuliers où la règle n'a pas été respectée, je vous invite à m'en faire part. Je demanderai de

procéder à une vérification dans le respect de l'anonymat de l'intéressé.

03.05 Zoé Genot (Ecolo-Groen!): Cet exemple date quelque peu.

03.06 Vincent Van Quickenborne, ministre: Je répète que si vous avez des informations concrètes à me communiquer à ce sujet, je prendrai les dispositions qui s'imposent.

L'incident est clos.
Het incident is gesloten.

Le **président**: Mme Pécriaux (question n° 6016) a demandé à être excusée.

04 Vraag van de heer Dirk Vijnck aan de minister voor Ondernemen en Vereenvoudigen over "de concurrentie op de Belgische internetmarkt (art. 127)" (nr. 6131)

04 Question de M. Dirk Vijnck au ministre pour l'Entreprise et la Simplification sur "la concurrence sur le marché belge de l'internet (art. 127)" (n° 6131)

04.01 Dirk Vijnck (LDD): Mijnheer de voorzitter, mijnheer de minister, deze vraag werd reeds drie weken geleden ingediend, maar staat pas vandaag aan de agenda.

Dankzij de kleine oppervlakte, de hoge bevolkingsdichtheid en de gunstige geografische ligging zou ons land een telecomparadijs moeten zijn. Test-Aankoop meldt echter dat België steeds verder wegzakt in de rangschikking van landen die voordelige formules aanbieden.

In onze buurlanden kosten de goedkope internetpakketten 15 tot 20 euro, terwijl ze bij ons rond de 45 euro schommelen. Ook is België, naast Portugal, het enige Europese land met een beperking van downloadvolumes. Bovendien zijn de aansluitingstermijnen veel te lang. De consumentenorganisatie wijt de situatie aan het gebrek aan concurrenten en transparantie op de Belgische energiemarkt.

Mijnheer de minister, u laat geen kans onbenut om in de media te verklaren dat meer concurrentie, meer transparantie en minder regelgeving voor u heilig zijn.

Ik wil u daarom vier vragen stellen. Welke maatregelen zult u nemen om het breedbandgebruik in ons land te verhogen? De OESO-statistieken van breedbandgebruik betreffen het gehele Belgische grondgebied. Kunt u mij de afzonderlijke cijfers geven voor Vlaanderen, Wallonië en Brussel?

Hoe zult u ervoor zorgen dat alternatieve operatoren een betere toegang krijgen tot het Belgacomnetwerk? Kunt u garanderen dat de afschaffing van de beperking van downloadvolumes er niet toe zal leiden dat de overdreven hoge internettarieven in ons land nog verhogen? Zal de consument niet de dupe worden?

04.02 Minister Vincent Van Quickenborne: Mijnheer de voorzitter, collega, ik zal niet herhalen wat ik omtrent mijn beleidsnota al heb meegedeeld aan het Parlement en aan deze commissie over hoe we de breedbandpenetratie willen verhogen door meer concurrentie, meer transparantie en minder bureaucratie.

Heel concreet, welke maatregelen kunnen we nemen om de breedbandpenetratie te verhogen? Het is niet mijn bedoeling om als overheid te investeren. Het komt erop aan de privésector zoveel mogelijk ruimte te geven om zelf investeringen te doen. Daarom moet een gereguleerd kader worden opgezet en een context worden gecreëerd waarbij investeren rendeert.

Wat heeft men daarvoor nodig? Eerst en vooral moet men een regulator - het BIPT - hebben die haar werk kan doen. Het BIPT heeft vandaag een driehonderdtal voltijdse equivalenten ter beschikking. Wat het aantal betreft, zitten we dus goed.

We moeten de werking van het BIPT echter oriënteren op hetgeen echt moet gebeuren, met name economische regulatie, analyses van de markt maken en remedies voorstellen.

Remedies kunnen betekenen dat er ook boetes opgelegd worden, als een bepaalde operator iets wat opgelegd is door Europa of door de regulator niet respecteert. Ik geef één voorbeeld: als mobiele terminatietarieven, dat zijn tarieven die operatoren aan elkaar aanrekenen om gebruik te maken van elkaars netwerk, verlaagd worden – en die zijn recentelijk sterk verlaagd en Europa heeft deze week aangekondigd

dat ze nog verder wil verlagen – dan moet het op een bepaald ogenblik duidelijk zijn dat die verlaging van de terminatietarieven ook gereflecteerd wordt in de eindprijzen, de prijs die de consument betaalt. Als dat onvoldoende gebeurt, moet ertegen worden opgetreden.

Het tweede wat we kunnen doen, is ervoor zorgen dat de bestaande infrastructuur, vandaag is dat de telefoonlijn bij Belgacom en de kabel bij Telenet, optimaal wordt benut. Ik spreek nu over de situatie in Vlaanderen, maar die verschilt niet zoveel van de situatie in Brussel of Wallonië.

Vandaag is de telefoonlijn van de koperdraad van Belgacom opengesteld voor alternatieve operatoren. We moeten zorgen dat die toegang ook een daadwerkelijke toegang is. Qua kostprijs zitten we vandaag relatief goed, qua praktische werking minder goed. We zijn op dit ogenblik aan het kijken of een klant die zich bedient van Belgacom of van een alternatieve operator via hetzelfde netwerk op dezelfde manier wordt behandeld. Als iemand 16 dagen moet wachten en bij Belgacom niet moet wachten, dan heeft de alternatieve operator uiteraard weinig kans om actief te zijn. Dat verifiëren we momenteel.

Ten derde, nieuwe infrastructuur. Als we plaats maken voor nieuwe infrastructuur, krijgen we sowieso meer competitie. Nieuwe infrastructuur in termen van nieuwe draden trekken onder de grond is een zeer dure operatie. Ik sluit dit niet uit, maar ik denk dat het niet evident is. De nieuwe infrastructuur van de toekomst is de wireless-infrastructuur, waarbij men via Wimax of andere technieken ervoor kan zorgen dat er meer concurrentie komt. Als er vragende partijen zijn, zoals Telenet vragende partij is, dan ben ik bereid om daarop in te gaan.

Ten vierde, ik denk dat de marktevolutie ertoe zal leiden dat er meer concurrentie komt en er daardoor een grotere breedbandpenetratie zal zijn. De laatste maanden zien we een verschuiving van breedbandpenetratie via de computer naar breedbandpenetratie via de gsm. De nieuwe generatie toestellen die nu op de markt komen, zal ervoor zorgen dat mensen hun mobieltje meer zullen gebruiken voor allerlei toepassingen, zoals mobiele televisie, mobiele data en ook mobiele communicatie met de overheid.

Tax-on-Web doet men vandaag via de computer. Ik weet niet of u uw belastingaangifte hebt ingediend. Ik heb het gedaan via de computer, u waarschijnlijk ook. Ik sluit niet uit dat u dat binnenkort ook kan doen via uw gsm. Zie het aantal mobiele toepassingen vandaag: standaard.be mobiel, tijd.be mobiel! Ik denk dat de concurrentie ook in die richting gaat. Daar heeft men vandaag natuurlijk meer concurrentie. Er zijn drie operatoren en binnenkort misschien een vierde. Ik denk dat ook die markt evolueert. We kunnen een aantal dingen doen, maar ook vanuit de markt gebeuren er heel wat zaken.

U stelde ook een vraag over de breedbandpenetratie. Ik heb cijfers van de OESO en wil die gerust geven. Het zijn oude cijfers, maar de OESO is altijd wat trager. Ik moet opletten wat ik hier zeg. Dat zijn cijfers uit een publicatie. De OESO, dat zijn 30 rijke landen in de wereld. Wij staan daar op de tiende plaats. Niet zo slecht, hoor. Dat zijn cijfers van 2006. Dan is er een studie die mijn goede medewerker hier heeft opgezocht: de eurobarometer. Die dateert van juni 2008, van verleden maand. Daar staan wij op de zesde plaats inzake breedbandpenetratie. Op de eerste plaats staat Nederland. Dat gaat over breedbandpenetratie per gezin. Nederland staat op 77%, tweede is Denemarken, dan Zweden, Finland, Luxemburg en België staat zesde, voor Frankrijk. We staan relatief goed, maar vroeger stonden we veel hoger: we zakken jaar na jaar omdat de groei van de breedbandmarkt wat is stilgevallen.

Dat heeft te maken met wat u terecht heeft gezegd en wat ik zal herhalen, waarna ik vanavond weer een boze e-mail krijg van de twee grote bedrijven hier in België, Belgacom en Telenet, namelijk dat de pakketten die men vandaag verkoopt, de 40 euro-pluspakketten met relatief brede toegang, duur zijn in vergelijking met andere landen. In Frankrijk is het veel goedkoper. In Frankrijk krijgt men triple play, dus televisie, vaste telefonie en breedbandinternet voor 30 euro bij een bepaalde operator. Bij ons is dat veel duurder: 60 tot 65 euro. U ziet wel wat verschil in de markt: Telenet heeft nu beslist om de limieten te verhogen en de snelheid op te drijven. Belgacom heeft dat beslist sinds gisteren, denk ik. Er is wel beweging in de markt, maar volgens mij gaat het nog te traag. Ik geef u bij deze graag die cijfers.

De uitsplitsing tussen Vlaanderen, Brussel en Wallonië wordt niet gemaakt. De marktspelers zelf hebben wel schattingen. Daaruit blijkt dat de penetratie in Vlaanderen hoger zou zijn dan in Wallonië, maar ik moet wel opmerken dat in Wallonië door de fusie van de kabelbedrijven we nu wel een versnelling zien: het groeipatroon ligt in Wallonië nu hoger dan in Vlaanderen, omdat er nu meer breedbandabbonementen worden aangevraagd. Daar heb ik echter geen officiële cijfers van.

Wat de betere toegang tot het netwerk van Belgacom betreft, heb ik u gezegd dat we bezig zijn met de monitoring ter vergelijking van Belgacom met de alternatieve operatoren.

Wat het afschaffen van de downloadlimieten betreft, krijg ik als minister geen toelating van Europa om tussen te komen in de retailprijzen. Ik kan de prijs dus niet bepalen. Ik kan dat ook niet doen voor de andere voorwaarden. Voor de downloadlimieten heb ik geen competentie. Als we dat zouden doen, worden we door Europa op de vingers getikt. Het is echter wel opvallend dat de meeste EU-landen geen downloadlimieten hebben. Bij ons bestaan ze wel en ze worden stilaan ook opgedreven. Ik verwacht echter – dat is dus niet zeker – dat op het moment waarop er een derde echt grote speler zou ontstaan in Vlaanderen, Brussel en Wallonië die een significant marktaandeel opbouwt, de downloadlimieten volledig zullen verdwijnen. Dat hebben we gezien in Frankrijk en Nederland. Daar is er een derde speler gekomen en zijn er geen downloadlimieten. Ik denk dat we echt moeten mikken op meer concurrentie om van dat element verlost te geraken.

Ik begrijp uw bezorgdheid en ik lees vrijwel dagelijks lezersbrieven van mensen, onlangs nog in Humo. Naarmate men meer en meer breedband krijgt en meer en meer toepassingen, YouTube en dergelijke meer, moet men een goede lijn hebben om dat soort applicaties te kunnen consulteren. Tot daar mijn antwoord op al uw vragen.

04.03 Dirk Vijnck (LDD): Ik dank de minister voor het uitgebreid antwoord en de informatie die hij mij bezorgd heeft.

*L'incident est clos.
Het incident is gesloten.*

05 Question de M. Georges Gilkinet au ministre pour l'Entreprise et la Simplification sur "l'attitude de l'IBPT suite à la publication d'un nouveau plan de fréquences radio par le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel de la Communauté française" (n° 6556)

05 Vraag van de heer Georges Gilkinet aan de minister voor Ondernemen en Vereenvoudigen over "de houding van het BIPT ten gevolge van de bekendmaking door de Conseil Supérieur de l'Audiovisuel van de Franse Gemeenschap van een nieuw frequentieplan voor de radio's" (nr. 6556)

05.01 Georges Gilkinet (Ecolo-Groen!): Monsieur le président, monsieur le ministre, je souhaite vous interroger à propos de l'attitude de l'IBPT dans le cadre du nouveau plan de fréquence radio de la Communauté française. Nous l'avons attendu longtemps et il a été publié le mercredi 10 juin 2008 par le CSA.

Depuis plusieurs années, rien n'est simple dans ce domaine: il y a eu au minimum deux recours déposés par des candidats non retenus pour des raisons dites "communautaires". Le Conseil d'État a été très rapidement saisi par des opérateurs et devra se positionner.

L'IBPT a pour mission le contrôle des ondes et peut, depuis le 1^{er} juin, exercer ce rôle, notamment en saisissant du matériel non conforme, jouant ainsi son rôle de police des ondes. S'il est normal pour un tel service d'exercer ses missions, il convient de prendre en compte le contexte particulier dans lequel se trouve le monde de la radio en Communauté française, et aussi de se concerter étroitement avec les autorités compétentes.

J'avais adressé ma question à Mme ou M. le ministre car je ne savais pas vraiment qui avait l'IBPT dans ses compétences. Manifestement c'est vous, monsieur le ministre, mes félicitations!

J'en viens à mes questions.

- Des concertations ont-elles été organisées avec la Communauté française concernant ce dossier délicat?
- Quelle sera l'attitude de l'IBPT quant à sa mission de police des ondes, considérant le contexte de transition dans lequel se trouve la radio en Communauté française?
- Des consignes de patience ou de souplesse ont-elles été données à l'IBPT afin de permettre à la situation de se décanter, de sorte que chacun y voie plus clair?
- Quels sont les futurs grands axes d'action de l'IBPT dans sa mission de contrôle des ondes radio?

05.02 Vincent Van Quickenborne, Monsieur le président, cher collègue, je vais répondre à vos quatre questions.

Premièrement, l'IBPT a pris des initiatives en ce sens. Des réunions ont eu lieu avec le CSA, Communauté française et Communauté flamande; une réunion de concertation réunissant tous ces acteurs aura lieu prochainement.

Deuxièmement, l'IBPT fera respecter les dispositions de l'arrêté royal du 26 janvier 2007, en tenant compte de la spécificité de chaque dossier puisque l'IBPT a classé les radios en 5 groupes:

- les radios n'ayant pas introduit de demande d'autorisation;
- les radios ayant demandé une autorisation, mais déclarée irrecevable par le CSA;
- les radios dont la demande n'a pas donné lieu à une autorisation par le CSA;
- les radios ayant reçu une autorisation mais ne diffusant pas ou pas encore sous les conditions demandées;
- les radios désormais autorisées et respectant d'ores et déjà les termes de leur licence.

À noter que des radios dépendant de la Communauté flamande font partie du groupe 4.

Les contrôles des radios identifiées comme faisant partie du groupe 1 ont déjà été effectués. Les contrôles se concentrent actuellement sur les radios du groupe 2. L'IBPT agira groupe par groupe.

Troisièmement, comme décrit au point 2, l'IBPT adopte une attitude cohérente pour faire respecter l'arrêté royal susmentionné. Les initiatives prises par l'Institut pour réunir tous les acteurs concernés autour de la table vont également dans ce sens.

Quatrièmement, l'IBPT entend faire respecter les dispositions de l'arrêté royal sur la police générale des ondes, en tenant compte de la réalité pratique des dossiers. Ces efforts sont motivés par la mise en place d'un paysage radiophonique belge enfin stable. À cette fin, l'IBPT prend actuellement des initiatives pour aboutir à une base juridique via un accord de coopération permettant la coordination des fréquences.

Voilà la réponse que l'IBPT m'a fournie.

05.03 Georges Gilkinet (Ecolo-Groen!): Monsieur le ministre, si je puis me permettre, il me semble qu'il existe une sixième catégorie: les radios qui ont vu leur demande refusée, mais qui ont introduit un recours. Vous expliquez qu'on prend les choses dans l'ordre; or l'IBPT n'a pas encore débuté son travail vis-à-vis de la troisième catégorie.

C'était une de mes questions importantes: quelle sera l'attitude de l'IBPT? Attendra-t-il d'y voir plus clair dans ces recours ou estime-t-il que la décision du CSA, telle que prise, est valable et que, le cas échéant, les émetteurs doivent être fermés, voire saisis en cas de continuation de la diffusion?

Cela me semble important; c'est le nœud du problème. La sixième catégorie, les radios qui ont vu leur demande de poursuivre leur diffusion refusée et qui estiment que cette décision du CSA de la Communauté française n'a pas été prise correctement, ont émis un recours auprès du Conseil d'État; je suppose que l'urgence sera sans doute demandée pour se positionner le plus rapidement possible. Comment réagira l'IBPT vis-à-vis de tels dossiers: soit il considère que ce sont des dossiers ordinaires et poursuit sa mission en ignorant les recours; soit il attend un premier avis du Conseil d'État?

05.04 Vincent Van Quickenborne, ministre: C'est une bonne question mais je ne sais pas. Peut-être que l'IBPT ne tiendra pas compte de ce recours en appel. Il faut que je vérifie.

05.05 Georges Gilkinet (Ecolo-Groen!): C'est vous le ministre!

05.06 Vincent Van Quickenborne, ministre: Tout à fait. Je vais vérifier et demain vous aurez la réponse!

05.07 Georges Gilkinet (Ecolo-Groen!): Je vous saisis d'un problème et je vous invite à y réfléchir. Je ne suis pas en service commandé, c'est par simple curiosité. Je suis ce dossier depuis longtemps et je trouve qu'il est délicat au point de vue communautaire également. Nous ne pouvons que souhaiter que les choses se déroulent au mieux et qu'on ait enfin un paysage radiophonique stabilisé, avec des fréquences qui ne sont plus contestées et avec des opérateurs qui peuvent développer leur travail culturel au mieux.

En conclusion, je vous invite à vous pencher sur cette sixième catégorie et, en dialogue avec l'IBPT, à adopter une position claire qui permette de traiter ce problème avec toute la souplesse nécessaire.

05.08 Vincent Van Quickenborne, ministre: Comme je l'ai déjà dit, je vais vérifier. L'autorisation donnée par le CSA relève du communautaire et la vérification relève du fédéral. C'est donc une compétence partagée. Votre question concerne peut-être plus le niveau communautaire. C'est à vérifier.

Il se peut que l'IBPT opte pour la catégorie 1 ou la catégorie 6. Je vais vérifier et mon collaborateur vous communiquera la réponse.

05.09 Georges Gilkinet (Ecolo-Groen!): Monsieur le ministre, je vous remercie. Mon adresse e-mail est georges.gilkinet@ecolo.be.

Je me réjouis de vous lire. Je resterai branché jusqu'au moment où la réponse sera arrivée.

05.10 Vincent Van Quickenborne, ministre: Je ne suis pas spécialiste des ondes. Votre question concerne-t-elle Mint? J'ai signé la pétition Mint!

05.11 Georges Gilkinet (Ecolo-Groen!): Pas du tout, il s'agit du dossier de radio Chevauchoir à Lesves.

05.12 Karine Lalieux (PS): (...)

05.13 Georges Gilkinet (Ecolo-Groen!): Non, ce n'est pas vrai car son dossier a été reçu! C'est une excellente radio wallonne, que je vous conseille d'écouter en région namuroise sur le 105.5. C'est de la vraie culture wallonne!

Et il n'y a aucun service commandé, madame Lalieux. Je ne fonctionne pas comme cela!

L'incident est clos.

Het incident is gesloten.

06 Question de Mme Karine Lalieux au ministre pour l'Entreprise et la Simplification sur "la réflexion de l'Union européenne quant au système de 'bill and keep'" (n° 6759)

06 Vraag van mevrouw Karine Lalieux aan de minister voor Ondernemen en Vereenvoudigen over "de reflectie van de Europese Unie over het 'bill and keep'systeem" (nr. 6759)

06.01 Karine Lalieux (PS): Monsieur le ministre, la commissaire européenne chargée des Télécommunications, Viviane Reding, s'est déclarée, dans une interview accordée au "Financial Times" le 16 juin dernier, favorable à la tarification des appels reçus selon le système du "bill-and-keep". Dans ce système, les frais de terminaison d'appel, coût supplémentaire lorsque les communications transitent sur les réseaux opérateurs différents, sont pris en charge non pas par les opérateurs mais directement par l'utilisateur, comme cela se fait aux États-Unis ou dans quelques pays asiatiques.

La commissaire souhaiterait, via cette mesure, faire baisser les frais de terminaison d'appel et ainsi uniformiser ces coûts au sein des différents pays européens qui, selon la Commission, variaient en octobre entre 2,06 centimes d'euro par minute à Chypre et 18,82 centimes d'euro en Bulgarie, avec une moyenne européenne de 9,67 centimes. Actuellement les consommateurs européens ne payent la réception des appels mobiles que dans le cas de l'itinérance ou "roaming". Lors des appels intranationaux, ce sont les opérateurs des réseaux concernés qui prennent en charge ces coûts et les répercutent dans les forfaits. La commissaire a d'ailleurs annoncé qu'elle lancerait d'ici la fin du mois de juin une consultation publique sur une proposition qui irait dans ce sens.

M. le ministre, sous "bill-and-keep" et l'objectif de baisse des prix au bénéfice des consommateurs se cachent néanmoins diverses zones d'ombre. Tout d'abord, le principe de payer pour recevoir des appels, outre le scepticisme affiché par les opérateurs eux-mêmes par le biais du porte-parole de la GSM Association – qui réunit plus de 750 opérateurs de téléphonie dans le monde –, tend à l'absurde. Ensuite, le système du "bill-and-keep" lui-même est loin de faire l'unanimité. Je citerai l'AFORST (Association française des opérateurs de réseaux et services de télécommunications) qui, lors d'un avis rendu en 2006 à la Consultation publique des régulateurs européens, soulignait les inconvénients d'un tel système, par exemple:

- rendre plus difficile la gestion et le contrôle de la non-discrimination;

- ne pas assurer forcément la couverture des coûts de tous les acteurs en fonction de leur taille et de leur trafic.

Enfin, il y a la question de l'architecture des réseaux. À l'aube d'une nouvelle génération de réseau, le NGN (Next Generation Network), qui établit essentiellement une convergence entre le monde traditionnel des réseaux de téléphonie et le nouvel univers de réseaux data, ce débat lancé par la Commission européenne semble ne pas prendre suffisamment en compte les spécificités et l'avancement technologique propre à chaque pays européen. Le système "bill-and-keep" peut apparaître pour certains une solution permettant de faire face à la déformation de la structure des coûts découlant de la future génération de réseau NGN, permettant une tarification moins dépendante de l'usage qui en résulte.

Mais la généralisation de la nouvelle génération du réseau NGN apparaît encore très lointaine et l'opportunité du "bill-and-keep" semble décidément bien faible.

Monsieur le ministre, si le débat ne fait que commencer, je souhaiterais cependant avoir votre avis sur l'hypothèse de cette facturation des appels reçus. Êtes-vous favorable à une telle mesure non coercitive pour les opérateurs? Pensez-vous réellement qu'une telle décision entraînerait des propositions attractives des opérateurs actifs sur le petit marché belge?

06.02 Vincent Van Quickenborne, ministre: Monsieur le président, chère collègue, la commissaire européenne, Mme Reding, a annoncé son intention de prendre une initiative en matière de régulation des charges de terminaison d'appels pratiquées par les opérateurs de téléphonie fixe et de téléphonie mobile. Il s'agit des tarifs de gros appliqués entre les opérateurs pour assurer les services de terminaison.

La Commission vient de lancer une consultation publique sur un projet de recommandation. Ce projet ne propose pas d'imposer le "bill-and-keep" comme système de régulation des tarifs en question. Ce système est seulement évoqué dans la note explicative accompagnant le projet de recommandation.

Pour être clair, il ne me semble pas que ce soit la solution privilégiée par la Commission européenne dans un avenir immédiat.

L'approche proposée dans le projet de la Commission européenne est de continuer à réguler les charges de terminaison sur la base du principe d'orientation sur les coûts, mais en restreignant considérablement l'assiette des coûts pouvant être recouvrée par le biais de ces tarifs de groupe pour la terminaison des appels, autrement dit – pour être simple – de procéder à une diminution des charges.

Pour ma part, je pense que, dans le cadre du futur réseau NGN auquel vous avez fait référence, qui devrait être complètement opérationnel dans la période 2010-2015, les services de voix ne représenteront plus que de très faibles volumes de données, rendant difficile une valorisation d'un aussi faible usage du réseau.

De plus, la convergence fixe-mobile aura pour conséquence que le réseau sur lequel un appel se termine effectivement ne sera plus a priori connu, rendant ainsi imprévisible le coût de la communication. C'est la raison pour laquelle le système "bill-and-keep" sera un peu difficile à implémenter.

Je sais qu'il existe une différence avec les États-Unis, quelques pays asiatiques et l'Europe. Mais il serait difficile d'envisager que certains pays d'Europe introduisent le système "bill-and-keep" et que d'autres conservent le système actuel. Cela serait difficile à expliquer aux consommateurs, à ceux qui voyagent, etc. Selon moi, il faudra plutôt évoluer vers un marché européen, avec une zone européenne tel que c'est le cas pour l'euro.

Dans le rapport, il est plutôt question, selon moi, de conserver le système de charges de terminaison d'appels tout en procédant à une diminution.

Pour l'instant, l'introduction d'un système de "bill-and-keep" en Belgique n'est pas envisageable.

06.03 Karine Lalieux (PS): Monsieur le président, je remercie le ministre pour sa réponse.

Monsieur le ministre, si je vous ai bien compris, il n'y a pas d'idée coercitive dans la proposition de la Commission.

Par ailleurs, selon vous, les débouchés ne sont pas suffisants en Belgique et cette piste ne doit pas être privilégiée.

Sachez que, pour une fois, nous partageons votre point de vue, monsieur le ministre.

*L'incident est clos.
Het incident is gesloten.*

07 Question de Mme Karine Lalieux au ministre pour l'Entreprise et la Simplification sur "le contrôle des nouvelles technologies ICT" (n° 6770)

07 Vraag van mevrouw Karine Lalieux aan de minister voor Ondernemen en Vereenvoudigen over "de controle op de nieuwe ICT-technologieën" (nr. 6770)

07.01 Karine Lalieux (PS): Monsieur le président, monsieur le ministre, les 17 et 18 juin derniers se tenait à Séoul une conférence de l'OCDE sur l'avenir de l'économie de l'internet. De nombreux ateliers et tables rondes réunissaient experts, ministres et autres acteurs de l'internet. Les thèmes abordés étaient variés et les questions à débattre d'une grande actualité.

Ainsi, un des sujets traités avait pour thème "Internet, construire la confiance", partant du constat que la croissance d'internet allait de pair avec la croissance des risques pour la sécurité des systèmes d'information ou pour des valeurs importantes de la société, comme la protection des données personnelles et des libertés individuelles. Les intervenants devaient notamment débattre de questions telles que "comment peut-on protéger efficacement les identités numériques des personnes physiques?", "Que peut-on faire de plus pour évaluer et gérer efficacement les risques pour la sécurité et leurs impacts potentiels sur les économies et les sociétés en ce qui concerne l'internet et l'ensemble des systèmes et réseaux d'information interconnectés?".

En attendant de voir l'ensemble des interventions publiées, nous avons eu la chance de lire dans la presse spécialisée ("Data News") votre intervention à ce sommet, bien qu'elle ne figurât pas dans le programme officiel paru sur le site de l'OCDE. Et la lecture de cet article confirme votre vision toute en nuance sur les nouvelles technologies, tel l'iPhone, une nouvelle fois cité par vos soins comme exemple parfait de nouvelle technologie utile. À se demander si vous n'avez pas créé mieux que l'homme-sandwich: le "ministre-sandwich"! Passons ce détail et venons-en au fond de l'article.

Lors de cette interview, monsieur le ministre, pêle-mêle, vous avez abordé votre volonté de mettre Belgacom sous pression afin d'installer le dégroupage du réseau; votre détermination à rendre le régulateur plus fort et plus indépendant – sans budget supplémentaire –; votre engagement répété pour la suppression de la vente conjointe dans le secteur des télécoms; une remise en question du taux de participation de l'État dans Belgacom et, en guise de bouquet final, une ode au vote électronique (que tente de remettre en cause "la culture latine de la Wallonie" et non la défense de fondements éthiques et démocratiques de contrôle des élections par les citoyens) et une ode globale à l'ICT qui est capable de supprimer l'argent noir ou les fonctionnaires trop nombreux et qui permettra enfin aux gens de consommer 24 heures sur 24, à l'inverse de magasins que les lois obligent à fermer le dimanche ou à rentrer leurs échoppes la nuit venue.

Je crois rêver quand je vous lis! Il m'est même difficile de me relire! Bien sûr, je caricature un peu!

07.02 Vincent Van Quickenborne, ministre: Les magasins sont fermés le dimanche dans ce pays. Je ne comprends pas.

07.03 Karine Lalieux (PS): Vous êtes ministre de l'Économie. Moi, je comprends les travailleurs. Je sais que nous n'avons pas la même vision des choses!

07.04 Vincent Van Quickenborne, ministre: On ne peut pas ouvrir le dimanche (...)

07.05 Karine Lalieux (PS): Monsieur le ministre, ne vous promenez-vous jamais à Bruxelles le dimanche? Toutes les épiceries sont ouvertes.

07.06 Vincent Van Quickenborne, ministre: Bruxelles est une ville touristique, il y a exception, mais à Courtrai, c'est impossible! Il faut donc aller à la messe!

07.07 Karine Lalieux (PS): À la messe ou au bistrot? Je vous signale que de nombreux magasins sont ouverts le dimanche. Si vous allez rue Marie-Christine, qui n'est pas une zone touristique, tout est ouvert.

07.08 Vincent Van Quickenborne, ministre: C'est illégal. Alors il faut poser des questions au ministre compétent.

07.09 Karine Lalieux (PS): Je poursuis.

Monsieur le ministre, même s'il est impossible d'approfondir l'ensemble de votre déclaration – j'y reviendrai sûrement parce qu'elle était intense et intéressante – je souhaiterais néanmoins vous poser quelques questions qui, à l'image de votre interview, seront assez éparpillées.

En ce qui concerne votre credo sur les nouvelles technologies comme solution pour supprimer la fraude fiscale, des spécialistes de la lutte contre la fraude fiscale avancent que les nouvelles technologies ont permis une explosion de la fraude et du blanchiment d'argent car la dématérialisation de l'économie fait en sorte que les transactions deviennent de moins en moins visibles. Nous l'avons tous vécu ces derniers mois.

Un rapport français de la Cour des comptes du mois dernier souligne que la fraude fiscale est notamment liée à l'évolution économique et technologique comme le développement de l'industrie des services ou encore de l'internet.

Pouvez-vous nous expliquer votre théorie à ce sujet? Contestez-vous l'impact des ICT dans la facilitation de la fraude fiscale? Le manque de personnel affecté à la lutte contre la fraude, le manque de formation poussée qu'on souhaite lui donner ne sont-ils pas davantage un frein à la lutte contre la fraude fiscale?

Quant à l'absurdité à remettre en question le vote électronique, pensez-vous que les Pays-Bas – pas particulièrement latins d'ailleurs, monsieur le ministre – soient réellement un pays arriéré? Pour donner une idée du vote par internet et du modèle estonien, savez-vous que l'Estonie, grand pionnier en la matière est le premier pays à avoir été paralysé par le hacking en mai dernier, avec de nombreuses banques et entreprises et des services complètement bloqués, obligé même d'en appeler à l'OTAN?

En outre, au-delà des considérations liées au secret du vote et au contrôle des élections par le citoyen, soyez correct et reconnaissez que seul 1% du corps électoral s'est prononcé par internet et que les études des politologues révèlent que l'e-vote est surtout défendu par les partis libéraux qui cherchent à capter les jeunes urbains technophiles plutôt que de défendre la démocratie et le respect de celle-ci par un contrôle humain. C'est de la stratégie politique électorale, ni plus ni moins. De manière générale et au risque de vous décevoir, je ne me considère pas comme une archaïque de la technologie mais bien comme une personne consciente des possibilités de l'ICT mais aussi de ses failles.

Ne considérez-vous pas qu'en plus de plaider en faveur de certaines technologies, il faudrait aussi plaider pour un meilleur contrôle de celles-ci? Que proposez-vous à ce sujet? Pourquoi votre vision des nouvelles technologies apparaît-elle invariablement comme une ode aux suppressions d'emploi? Ne pensez-vous pas que l'ICT pourrait servir l'homme au lieu de le remplacer?

07.10 Vincent Van Quickenborne, ministre: Madame Lalieux, je vais essayer de répondre à vos questions. Internet facilite-t-il la fraude fiscale? Premièrement, internet et plus généralement les nouvelles technologies de l'information et de la communication (TIC) rendent plus efficace et plus simple la lutte contre toute forme de fraude fiscale. Je vous donne quelques exemples. La décision prise au comité ministériel ce matin, par votre parti également, repose essentiellement sur l'utilisation de banques de données électroniques (Banque-Carrefour des Entreprises, Banque-Carrefour de la Sécurité sociale) et sur leur couplage.

Je fais référence notamment au projet "Data Mining" qui a été défendu par votre parti et que j'ai soutenu, dans le gouvernement Verhofstadt comme dans le gouvernement Leterme. C'est purement des TIC, du pur internet et c'est grâce à internet qu'on peut lutter plus efficacement contre la fraude fiscale. J'informerai également le président que la répression des carrousels TVA est une réussite réalisée également grâce au couplage de banques de données.

Je vous renvoie également à la problématique de la fraude sociale. Je me référerai aux résultats obtenus en matière de lutte contre la fraude sociale et aux résultats spectaculaires de la lutte contre les faux C4. Ces

résultats auraient été impossibles à réaliser sans l'aide de Dimona, de la déclaration multifonctionnelle et de la Banque-Carrefour de la Sécurité sociale (BCSS). Sans internet, il serait impossible de lutter contre cette fraude.

07.11 Karine Lalieux (PS): Je suis pour internet, je viens de le dire.

07.12 Vincent Van Quickenborne, ministre: Nous ne sommes pas si éloignés l'un de l'autre, mais vous partez toujours de la gauche alors que je pars d'autre part...

07.13 Karine Lalieux (PS): ... de très à droite...

07.14 Vincent Van Quickenborne, ministre: Je ne suis pas à droite. On dit de moi que je suis un des grands gauchistes de Flandre. Lisez la presse!

07.15 Karine Lalieux (PS): Au niveau éthique, c'est vrai.

07.16 Vincent Van Quickenborne, ministre: Au niveau éthique, je suis pour les consommateurs. Mais les technologies de l'information et de la communication facilitent également la vie du citoyen. Comme vous l'aurez certainement appris, pour la première fois, plus d'un million de particuliers ont rempli leur déclaration d'impôts via Tax-on-web.

Hier, en commission le projet de loi eHealth a été voté, qui assure une démocratisation plus avancée des soins de santé. De l'internet pur. Qui était contre ce projet? Quelques lobbies de docteurs. Qui était pour? Ce ministre, votre ministre et le gouvernement.

Police-on-web est destiné à décharger la police de la paperasserie. Plus de policiers pourront veiller sur la sécurité des citoyens, plus de bleus dans la rue plutôt que derrière des bureaux! C'est de l'internet pur. Child Focus a également utilisé YouTube dans sa recherche de trois enfants kidnappés par leur père, comme l'a dit le porte-parole de cet organisme. Encore une fois, de l'internet pur!

Il n'y a que deux choses dont nous sommes sûrs dans la vie: nous allons mourir et nous payons des taxes. Nous ne sommes sûrs de rien d'autre! L'informatique est-elle impeccable? Non, il y a des défauts.

Vous faites référence à l'Estonie qui a subi des attaques; c'est vrai, mais qui pointerez-vous du doigt: la victime ou l'agresseur? La même chose s'est passée vis-à-vis de la Belgique, attaquée par la Chine: désignera-t-on comme coupable la Belgique ou la Chine? Personnellement, je sais qui désigner.

Ensuite, le vote électronique. Il s'agit d'un grand débat. On ne le tiendra pas ici. Beaucoup d'activités économiques se basent aujourd'hui sur les ICT (information and communication technologies) ou TIC (technologies de l'information et de la communication).

Le secteur bancaire travaille via l'internet depuis 20 ans, réalisant des transactions pour des milliards d'euros par jour, et a presque fait ses adieux au papier. Comme ce n'est pas absolument sûr, abandonnera-t-il les TIC pour autant? Je ne sais pas.

Les compagnies aériennes n'utilisent plus que des billets électroniques depuis le 1er juillet. D'ailleurs, quand vous prenez l'avion, je suis persuadé que vous commandez par internet. Comment réagiront donc les bureaux de voyages? Je ne sais pas.

Le vote électronique a effectivement été utilisé lors des élections nationales estoniennes en mars 2007. Ces élections ont été reconnues par l'OSCE comme valables et démocratiques. Des dizaines de milliers de citoyens, pas seulement des jeunes, ont fait usage de cette possibilité; vous pouvez consulter les statistiques sur internet. Ainsi, moins d'assesseurs ont été convoqués. En Flandre, le problème est important: il est difficile de trouver des assesseurs; les jeunes sont le plus souvent convoqués alors qu'ils désirent utiliser les nouvelles technologies. Beaucoup de personnes en Estonie se sont informées sur la politique via l'internet. Les chiffres démontrent que les personnes âgées ont également utilisé le système en Estonie. Ainsi, il n'y a pas eu de réel problème et l'incident avec la Russie correspond à autre chose. Je condamne, mais, évidemment, rien n'est sûr dans la vie, sauf deux choses, comme je l'ai déjà dit.

Le système de vote sur support papier n'offre pas non plus une certitude absolue. Le comptage n'est pas

non plus vérifiable dans son entièreté. Des cas où des boules ont été coloriées lors du comptage ont déjà été rapportés. Je ne suis donc pas sûr que tout se passe pour le mieux.

Enfin, les TIC n'ont pas pour ambition de remplacer l'homme, mais de le servir. L'homme est central.

07.17 Karine Lalieux (PS): C'est rassurant.

07.18 Vincent Van Quickenborne, ministre: Cela dépend, car d'autres personnes estiment que les animaux sont aussi centraux et parlent des droits des animaux. Il s'agit d'un autre débat.

Vous partez du principe que les TIC rendent plusieurs emplois inutiles. C'est exact pour certains d'entre eux, qui sont dévolus à des tâches répétitives ou dangereuses. Ils peuvent être supprimés, et les personnes concernées, moyennant une reconversion, pourront se consacrer à des activités motivantes et axées sur un service optimal au client.

Rappelons-nous l'introduction des machines à textile dans les années 1800. Le travail était très dangereux, et les enfants travaillaient aussi. Puis, ces appareils ont été introduits, si bien que moins d'accidents se sont produits dans les usines. Bien entendu, les droits qui ont été accordés à ces personnes ont permis une meilleure protection. À l'instar de l'industrialisation, l'informatique peut servir les gens. Je ne parle pas de larguer des individus, mais de leur confier des tâches plus sensées.

L'informatique représente le progrès, en dépit des dangers et des problèmes avérés. Je ne prétends pas que tout se passe au mieux. Néanmoins, je n'admets pas les propos selon lesquels nous serions allés trop loin.

Vous devez lire la presse flamande. Beaucoup de journalistes ne comprennent pas pourquoi certains veulent abolir le vote électronique – je précise que je ne parle pas du vote par internet. En revanche, il suscite plus de controverses en Wallonie. Je me contente donc de constater une différence de cultures entre les deux.

07.19 Karine Lalieux (PS): Et les Pays-Bas?

07.20 Vincent Van Quickenborne, ministre: Oui, mais ce n'est pas la Flandre, heureusement!

07.21 Karine Lalieux (PS): D'habitude, la Flandre aime citer les Pays-Bas.

07.22 Vincent Van Quickenborne, ministre: Hier, à la télévision, j'ai dit que le fossé entre les Flamands et les Wallons était plus petit que celui entre les Flamands et les Hollandais. J'aime les Wallons et la Belgique et n'éprouve aucune envie d'intégrer une grande fédération néerlandaise.

Je trouve dommage de dire que le vote sur papier est plus rassurant que le vote électronique. Je ne le pense pas. Comme vous l'avez dit, ce débat ne doit pas se faire dans cette commission. J'ai mon idée à ce sujet. C'est mon problème, je dis toujours ce que je pense mais je suis un homme politique!

07.23 Karine Lalieux (PS): Je suis une femme politique et je vais vous dire aussi ce que je pense.

Quand on vous a lu et qu'on vous entend, le ton est quelque peu différent. Vous tenez des propos, peut-être pas de droite, mais très néo-libéraux dans cette interview. Vous avez été jusqu'à la caricature au sujet d'internet: internet va résoudre tous les problèmes humains de la terre! Je pense qu'il faut trouver le juste milieu par rapport à un nouvel outil qu'il faut contrôler. Il y a de la transparence et des garde-fous.

Il ne faut pas dire "développons et régulons après", laissons la concurrence agir et nous verrons bien comment cela se passe dans les différents secteurs. C'est aussi cela que je voulais mettre en évidence.

Quand vous faites une interview, n'oubliez pas que vous êtes un ministre de ce gouvernement. Je n'ai pas parlé de Belgacom ou d'autres points que vous avez cités pour lesquels vous avez développé une vision très personnelle qui n'est pas spécialement celle du gouvernement.

07.24 Vincent Van Quickenborne, ministre: Je n'ai rien contre Belgacom.

J'ai dit dans la presse, tout comme les analystes du marché l'ont dit, que ce qu'on a essayé de faire avec le câble en Flandre (entre Telenet et Belgacom), c'est une pure manœuvre pour tenter de bloquer le paysage du câble qui se stabilise. Finalement, Telenet a pu convaincre les communes flamandes. J'ai dit dans la presse que je voulais avoir au moins deux compétiteurs. Par exemple, pour la télévision, les Limbourgeois auraient le choix entre les deux opérateurs.

Cela vaut aussi pour l'opérateur Scarlet qui se trouve actuellement devant le Conseil de la Concurrence. Dans son rapport, l'auditeur dit qu'il faut veiller à ce que la concurrence soit possible en Belgique pour éviter une situation de monopole.

Pour le reste, je considère que Belgacom est une bonne entreprise. D'ailleurs, votre président – auquel le Parlement a rendu hommage pour ses 20 ans de mandat – n'a plus parlé de "privatisation" mais de "consolidation stratégique". Pour ma part, je suis favorable aux consolidations stratégiques!

07.25 Karine Lalieux (PS): Mais avec une entreprise publique. Je vous parlais de la participation de l'État dans Belgacom.

07.26 Vincent Van Quickenborne, ministre: Madame Lalieux, vous connaissez mes convictions! Si l'État doit participer dans une telle firme, pourquoi ne devrait-il pas participer dans un opérateur internet, dans un journal, etc. Où cela nous mène-t-il? L'État doit prendre en charge les prisons, la Justice, la sécurité sociale, etc., et sur ce plan, l'État belge peut faire mieux!

07.27 Karine Lalieux (PS): Monsieur le ministre, entamer un débat idéologique ici retiendrait le président toute l'après-midi! C'est une affaire à suivre, un véritable feuilleton!

*L'incident est clos.
Het incident is gesloten.*

08 Question de Mme Karine Lalieux au ministre pour l'Entreprise et la Simplification sur "la vente prochaine de l'iPhone 3G sur le territoire belge" (n° 6825)

08 Vraag van mevrouw Karine Lalieux aan de minister voor Ondernemen en Vereenvoudigen over "de nakende verkoop van de iPhone 3G in België" (nr. 6825)

08.01 Karine Lalieux (PS): Monsieur le ministre, je suis désolée de vous dire que votre appareil est déjà complètement dépassé car on nous annonce l'arrivée de l'iPhone 3G pour après-demain en Belgique.

J'aurais souhaité refaire le point sur les modalités de commercialisation des téléphones de Apple.

D'emblée, je tiens à préciser que je ne suis pas contre ces produits, comme vous le pensez. Mais je suis contre le flou qui entoure la commercialisation de ce type de produits. Mes questions n'ont pour but que de protéger le consommateur. Si je vous ai bien entendu tout à l'heure, c'est aussi votre but.

Premièrement, je voudrais revenir sur la version initiale de l'iPhone. À une précédente question sur le sujet, vous m'aviez répondu qu'à votre connaissance, il n'était pas officiellement disponible en Belgique. C'est étonnant pour un appareil qu'on retrouve dans les enseignes ayant pignon sur rue. Selon Mobistar, Apple n'aurait encore pris aucune décision quant aux modalités de vente en Belgique. Or, le système Apple est basé sur un partenariat exclusif avec un opérateur de téléphonie mobile. Cela entraîne le verrouillage du téléphone, ce qui est contraire au principe d'interdiction de vente conjointe.

Alors qu'Apple ne commercialise toujours pas officiellement son iPhone en Belgique, quelles sont les garanties et la sécurité juridique offertes au consommateur qui achète en toute bonne foi ce téléphone?

Quant aux enseignes qui vendent le téléphone "désimlocké", quelles sont les garanties offertes au consommateur alors que le système Apple repose sur la vente conjointe interdite en Belgique?

Quelle est votre position officielle sur le flou artistique néfaste au consommateur?

Quelles mesures comptez-vous prendre pour y remédier?

L'iPhone 3G, qui est annoncé pour dans deux ou trois jours.

Alors même que les questions relatives à la vente de la première version de ce téléphone ne trouvent toujours pas de réponses, sa nouvelle version est arrivée et une série de rumeurs tournent autour de la vente de ce nouveau produit. Annoncé en Mondovision au prix de 199 dollars, partout sur la terre, une enseigne indique sur son site internet qu'il sera prochainement vendu à 699 euros.

Mobistar a obtenu l'exclusivité sur l'iPhone 3G, mais celui-ci est annoncé par ladite enseigne disponible à la vente totalement désimlocké, permettant l'utilisation de carte SIM Proximus ou Base sans que la garantie ne soit altérée.

Que croire, monsieur le ministre en matière de garanties offertes aux consommateurs? Il existe un réel flou et certaines ambiguïtés en la matière.

Quelles sont, à l'heure actuelle, les conséquences de cette vente en toute illégalité en Belgique?

Il est temps, monsieur le ministre, de clarifier rapidement la situation.

08.02 Vincent Van Quickenborne, ministre: Monsieur le président, chère collègue, le fait que tous les détails de l'offre commerciale ne soient pas connus avant le lancement commercial est lié au fait que Mobistar – Orange en France, soit France Telecom dont l'État français est actionnaire à concurrence de 20 ou 30% – souhaite cacher les détails de ses projets pour le lancement de ses produits le plus longtemps possible à ses concurrents. Cela relève de la liberté commerciale des parties concernées.

Votre curiosité, tout comme la mienne d'ailleurs, sera encore mise à l'épreuve quelques jours. Mobistar aurait l'intention de faire un communiqué de presse sur son offre iPhone le 4 juillet 2008.

iPhone sortira aux États-Unis le 11 juillet, au moment de la fête nationale flamande.

08.03 Karine Lalieux (PS): Le 4 juillet, ce sera la fête américaine en Belgique.

08.04 Vincent Van Quickenborne, ministre: Exactement. En France, il sortira le 16 ou le 17 juillet. Et d'après certaines rumeurs, il sortirait en Belgique également à cette date.

Mobistar distribuera probablement l'iPhone en Belgique en partenariat avec les 'Apple Stores'. Nous ne connaissons pas la version mais ce sera bien évidemment le 3G. Je répète ici ce que j'ai déjà répondu. Si vous avez connaissance d'entreprises qui vendent déjà l'iPhone en Belgique aujourd'hui, je vous invite à transmettre ces informations à Mobistar et à Apple dans la mesure où il pourrait s'agir d'une infraction contractuelle.

Vous pouvez me transférer les mails ou les publicités.

08.05 Karine Lalieux (PS): Il s'agit des magasins Euro Center. On peut les trouver sur internet.

08.06 Vincent Van Quickenborne, ministre: Nous ne connaissons pas le contenu exact du contrat entre le groupe Orange et Apple en matière d'exclusivité mais je tiens à préciser que la loi sur l'offre conjointe reste d'application et que nous veillerons à ce qu'elle soit respectée. Je l'ai encore dit à Mobistar: il faut respecter la loi. Je n'apprécierai pas qu'on essaye de dire que la loi n'existe pas pour ce genre de produits.

Pour le reste, il y a beaucoup de suppositions.

08.07 Karine Lalieux (PS): Et en ce qui concerne les garanties?

08.08 Vincent Van Quickenborne, ministre: Pour la première génération, je pense que le fait de "désimlocker" n'est pas illégal, je l'ai dit. Une décision d'un tribunal de Namur du 7 janvier 2004 dit que ce n'est pas illégal. Mais, dans la relation contractuelle, on perd la garantie. C'est donc un risque à courir.

Pour la deuxième génération, le 3G, j'espère qu'il y aura une garantie si on l'achète en Belgique. Il faudra de toute façon respecter l'interdiction de vente conjointe. Le consommateur devra avoir la liberté de contracter avec un autre opérateur que Mobistar.

08.09 Karine Lalieux (PS): Monsieur le ministre, si je vous comprends bien, vous avez dit que Mobistar va commercialiser cet objet vers le 15 du mois en Belgique et uniquement dans les magasins Apple et Mobistar. Vous dites donc qu'ils sont dans l'illégalité la plus totale, Apple comme Mobistar!

08.10 Vincent Van Quickenborne, ministre: L'appareil peut faire l'objet d'une distribution exclusive. Reste à voir quel sera le modèle développé. Une chose est sûre: la vente exclusive conjointe est impossible. Je vais ajouter une chose qui ne va pas vous plaire: c'est la raison du prix plus élevé qu'en France. Celui-ci est de 200 à 300 euros alors que je n'exclus pas un prix de 500 à 600 euros en Belgique, ce qui est beaucoup pour le consommateur. Ce sera sans abonnement, alors qu'en France ce sera avec abonnement.

Nous verrons le 4 juillet quel sera le système développé par Mobistar et si ce sera dans le respect de la loi.

Le **président**: Sur le site des magasins Euro Center, il est dit qu'ils ont reçu 25 iPhones au total pour toute la Belgique.

08.11 Karine Lalieux (PS): La nouvelle génération ou l'ancienne?

Le **président**: Je n'en sais rien.

08.12 Vincent Van Quickenborne, ministre: Radio Donna a offert des iPhones nouvelle génération la semaine dernière, deux chaque matin. Sans doute des éditions limitées.

Le **président**: Il s'agirait du site "covema.be".

08.13 Karine Lalieux (PS): Ils ajoutent 200 euros sous prétexte qu'on interdit l'exclusivité du contrat. C'est une pratique de commerce honteuse.

Le **président**: Il sera vendu à 699 euros toutes taxes comprises.

08.14 Vincent Van Quickenborne, ministre: J'ai vu un jour sur internet un billet pour un concert de Led Zeppelin à 1.000 euros. Mais il paraît que c'était faux. On peut aussi commander dans ce cas-ci, mais je ne m'y risquerais pas.

08.15 Karine Lalieux (PS): Le président ferait-il un test en commandant? La Chambre peut-elle avancer l'argent?

Le **président**: J'en ai qui vont arriver par DHL.

08.16 Vincent Van Quickenborne, ministre: La douane vérifiera.

Le **président**: Sans problème. Cela passera par la douane.

*L'incident est clos.
Het incident is gesloten.*

*La réunion publique de commission est levée à 15.54 heures.
De openbare commissievergadering wordt gesloten om 15.54 uur.*